

compte rendu CAPA et GT de mai :

GT Handicap (Francois)

"Depuis cette année la bonification de 1000 points pour handicap est conditionnée à une reconnaissance en qualité de Travailleur handicapé (ex COTOREP) (RQTH) délivrée par la maison départementale du handicap. (il y a d'autres critères, cf. les barèmes art.5 p. 13 du dossier qu'on a tiré). Le paradoxe, c'est que le médecin CTR du rectorat a dans qq cas émis un avis défavorable pour des gens qui avaient obtenu cette RQTH ! (arguant que dans certains cas, le handicap reconnu n'empêche pas de travailler !) Au final en résumé, une belle opacité des dossiers (secret médical oblige) qui fait que les élus n'ont pas d'arguments à opposer, à moins d'avoir des infos directes des intéressés..."

CAPA du 16/05 : (Michel)

comme d'hab, la mascarade s'ouvre avec une belle déclaration du SGEN ... puis vient le passage en revue des contestations de notes administratives : en gros si vous voulez que votre contestation soit prise en compte, il vous faut avoir été noté par proviseur qui accepte s'être trompé sur votre cas (ce qui est généralement plutôt rare !), ou alors être enceinte, ou encore être à cheval sur plusieurs établissements (si vous êtes rattaché à un établissement dans lequel vous n'enseignez pas, c'est encore mieux !) ... enfin dernier truc, on peut "jouer la montre" et présenter la contestation au dernier moment histoire que le chef d'établissement n'ait pas le temps d'argumenter en votre défaveur auprès de M.Guillaumie ! de toutes façons ne revez pas : "l'institution" revient peut-être sur la décision de ses chefs d'établissement : 5 cas de contestation sur 14 cette année ont été revus à la hausse, et à chaque fois cette hausse se "négocie" au dixième de point entre les représentants du personnel et l'administration (cette CAPA tient plus du marchandage de tapis que d'autre chose). Pour les affectations sur poste adapté de courte durée, la plupart des cas ayant écopé d'un avis défavorable du GT (enfin, surtout du médecin CTR, voir ci-dessus), c'est un peu la même chose : sur 12 demandes, seules 3 ont pu être une chance de se voir satisfaites ... la DRH du rectorat a bien plus envie de licencier son personnel que de lui donner une chance de s'en sortir ... (normal, ça coûte moins cher !) on a été également vu deux cas de prof contractuels handicapés qui apparemment vont être titularisés grâce à la circulaire du 17 mai 2005 (je crois que la titularisation s'obtient grâce au passage d'un EQP ... espèrent que cet EQP sera moins une "boucherie" que celui qui était réservé aux maîtres auxiliaires il y a quelques années !) Et enfin dernier point de cette CAPA, le fameux dispositif "PARADE" qui permet d'aider les profs à la dérive en leur donnant un tuteur et éventuellement une décharge ... à noter que l'on observe une sérieuse augmentation cette année des profs ayant besoin de cette aide (45 cas de certifiés par exemple), ce qui démontre bien le malaise (doux euphémisme !) des personnels enseignants dans l'académie ! Après ça, c'était midi, on est tous parti boire l'apéro avec nos amis des autres syndicats et du rectorat (non, on déconne !)

Michel Binet et Francois Guillaume